



CCCPS / 2023 / DE061
8.6 Emploi, formation professionnelle

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CRESTOIS
ET DU PAYS DE SAILLANS- COEUR DE DRÔME -
Séance du 23 mars 2023 à 18h**

Président : Monsieur Denis BENOIT

Date de convocation : 16 mars 2023

Nombre de conseillers communautaires en exercice au jour de la séance : 39

Le 23 mars 2023, à 18h, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Crestois et du Pays de Saillans, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle Coloriège à Crest en session ordinaire, sous la présidence de Denis BENOIT, Président.

Présents	Jean-Louis BAUDOUIN ; Denis BENOIT ; Marcel BONNARD ; François BROCARD ; Audrey CORNEILLE ; Sarah DUVAUCHELLE ; Cédric FERMOND ; Agnès FOUILLEUX ; Caryl FRAUD ; Thierry GUILLOUD ; René-Pierre HALTER ; Philippe HUYGHE ; Muriel LORENZETTI ; Gilles MAGNON ; Damien MARCHÉ ; Dominique MARCON ; Jean-Marc MATTRAS ; Catherine MERIEAU ; Franck MONGE ; Hélène PELAEZ-BACHELIER ; Jean Pierre POINT ; Patricia PUC ; Jean Philippe ROCHE ; Nicolas SIZARET ; Boris TRANSINNE ; Frédéric TRON et Arnaud VANNIER.
Pouvoirs	Ruth AZAÏS à Caryl FRAUD ; Dominique BALDERANIS à François BROCARD ; Danielle BORDERES à Sarah DUVAUCHELLE ; Anne Marie CHIROUZE à Jean Marc MATTRAS ; Dominique DELAYE à Boris TRANSINNE ; Stéphanie KARCHER ; Hervé MARITON à Jean Pierre POINT et Frédéric TEYSSOT à Arnaud VANNIER.
Absents	Jean Christophe AUBERT ; Rodène BODIN-CASALIS ; Christophe LEMERCIER ; Morgane PEYRACHE ;
Secrétaire de séance	Philippe HUYGHE

Demande de dérogation au repos dominical – Caves SAS CAROD à Vercheny

Le Conseil,

I. Rappel du contexte

La DDETS (Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités) de la Drôme a fait parvenir à la CCCPS un dossier de demande de dérogation au repos dominical établi par la SAS Caves Carod à Vercheny, afin d'ouvrir les dimanches sur la période du 9 avril au 1^{er} octobre 2023.

Le maire de la commune d'implantation de l'établissement peut décider, dans les établissements de commerce de détail où le repos hebdomadaire a normalement lieu le dimanche, la suppression de ce repos jusqu'à 12 dimanches par an. Dès lors que le nombre est supérieur à 5, l'EPCI est aussi consulté.

Ainsi, l'entreprise SAS Carod, implantée à Vercheny, souhaite pouvoir ouvrir ses locaux le dimanche en saison estivale afin de bénéficier de l'apport économique généré par les touristes. En plus de la vente de Clairette et de Crémant, la Cave a également un musée sur l'histoire de ses produits et de la région. Seuls les salariés volontaires ayant donné leur accord peuvent travailler le dimanche et ont une majoration de rémunération au moins égale au double de la rémunération due.



**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CRESTOIS
ET DU PAYS DE SAILLANS- COEUR DE DRÔME -
Séance du 23 mars 2023 à 18h**

Président : Monsieur Denis BENOIT

Date de convocation : 16 mars 2023

Nombre de conseillers communautaires en exercice au jour de la séance : 39

La demande concerne 4 salariés (sur 16) de l'entreprise et un emploi saisonnier en CDD à venir. Ils sont « animateurs de vente au caveau » avec un horaire dominical de 10h à 12h et de 14h à 19h. Les personnes concernées travailleront 7 h par jour et 35h par semaine. Le repos hebdomadaire du personnel employé le dimanche sera donné par roulement.

Cela fait plusieurs années que cet établissement bénéficie de cette dérogation. L'ouverture du caveau le weekend représente 20% du chiffre d'affaires hebdomadaire et participe à l'animation et à l'offre touristique de la vallée, grâce au musée.

Les années précédentes la CCCPS avait été sollicitée et avait rendu un avis favorable.

II. Objet de la délibération

C'est dans ce contexte qu'il est demandé au Conseil Communautaire d'émettre un avis sur la demande de dérogation au repos dominical de l'entreprise SAS CAROD.

III. Visas

VU L'article L.3132-21 du code du travail ;

VU L'article L.3132-20 du code du travail ;

VU La demande de dérogation au repos dominical de l'entreprise SAS CAROD ;

VU l'avis favorable de la commission « développement économique pour un territoire ambitieux et innovant en Biovallée » du 7 mars 2023 ;

IV. Délibéré

Au vu de ce qui précède, le Conseil Communautaire décide après avoir débattu :

- 1) de donner un avis favorable à la demande de dérogation au repos dominical de l'entreprise SAS CAROD,
- 2) d'autoriser le Président ou son représentant à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'application de la présente délibération.

V. Résultat du vote

Délibération adoptée à l'unanimité.

Votants POUR : 32 voix

Votants CONTRE : 0 voix

S'abstenant : 3 voix, Agnès FOUILLEUX, Dominique MARCON et Frédéric TRON.



**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CRESTOIS
ET DU PAYS DE SAILLANS- COEUR DE DRÔME -
Séance du 23 mars 2023 à 18h**

Président : Monsieur Denis BENOIT

Date de convocation : 16 mars 2023

Nombre de conseillers communautaires en exercice au jour de la séance : 39

VI. Annexe

Est annexé à la présente délibération le document suivant :

- Annexe I : Formulaire de demande de dérogation au repos dominical

Philippe HUYGHE
Secrétaire de séance

Le 23/03/2023

Au registre sont les signatures

Denis BENOIT

Président

